

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Privas, le 19 mars 2024

Bilan des permanences agricoles proposées début mars.

Dans le cadre des mesures de simplifications agricoles annoncées par le gouvernement, des permanences multi-administrations ont été mises en place par les services de l'État de l'Ardèche afin que les exploitantes et exploitants agricoles qui souhaiteraient être aidés puissent obtenir un traitement individualisé.

Trois permanences agricoles ont ainsi été réalisées et quatorze exploitants reçus.

Plusieurs sujets ont pu être évoqués notamment le paiement des aides de la PAC, des sujets liés à la Mutualité Sociale Agricole (MSA), des sujets relatifs à l'urbanisme ou encore les difficultés économiques et sociales qui ont pu déboucher sur des signalements aux organismes d'accompagnement.

Les services de la direction départementale des finances publiques (DDFIP) et de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) n'ont pas été mobilisés en l'absence de question sur ces sujets.

Pour poursuivre cet accompagnement, les services de l'État restent mobilisés et les exploitantes et exploitants agricoles peuvent continuer à prendre rendez vous en contactant le standard de la direction départementale des territoires (DDT) :

Prise de rendez vous au numéro suivant : 04 75 65 50 00

Cabinet de la préfète Bureau de la Représentation de l'État et de la communication interministérielle









@Prefet07

Tél: 04 75 66 50 07/14/16

Mél: pref-communication@ardeche.gouv.fr

www.ardeche.gouv.fr

Rue Pierre Filliat - BP 721 07007 Privas CEDEX